



## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 15 novembre 2019

**3<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-10-3-1**

**Service instructeur**

DIR - Pôle gestion domaines et finances

**Service consulté**

### **AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES MIRACLES ENTRE LA RD 1 BIS 1, LA RD 83 ET LA BRETELLE D'ACCÈS À L'A35 VERS STRASBOURG**

#### **CONVENTION DE FINANCEMENT**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la conclusion d'une convention entre le Département et l'Etat, afin de définir la participation financière de ce dernier aux travaux de réaménagement du carrefour des miracles entre la RD 1 bis 1, la RD 83 et la bretelle d'accès à l'A35 vers STRASBOURG.

Dans le cadre des travaux de régénération de la chaussée de l'A35 (déviation de Sélestat), la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est) est amenée à modifier les flux de circulation dans le secteur de Sélestat et de Saint-Hippolyte plus particulièrement.

Le phasage des travaux proposés nécessite une fermeture des bretelles d'accès de l'échangeur n° 17 de l'A35 depuis la RD 424 à Châtenois. Cela induit un report de circulation sur la RD 1422, la RD 1059, la RD 1083 dans le département du Bas-Rhin puis la RD 83 et la RD 1 bis 1 dans le département du Haut-Rhin avec une reconfiguration du carrefour des miracles à réaliser, à proximité de l'échangeur n° 18 de Saint-Hippolyte.

Les aménagements proposés par la DIR Est présentent l'inconvénient de reporter les flux de circulation de 3 déviations, sans garantir la sécurité et la fluidité du trafic sur le carrefour des miracles entre la RD 83, la RD 1 bis 1 et la bretelle vers Strasbourg de l'échangeur n° 18 de l'A35.

Le Département du Haut-Rhin a donc proposé le réaménagement du carrefour des miracles en carrefour giratoire pour sécuriser ce carrefour pendant les travaux de régénération de l'A35. Un premier projet de giratoire a été esquissé par la DIR Est pour répondre aux besoins de sécurité et de fluidité des trafics induits par les déviations reportées sur ce carrefour. Les services du Département du Haut-Rhin, souhaitant rendre pérenne cet aménagement en carrefour giratoire au-delà de la période de travaux de l'A35, ont retenu une solution d'aménagement présentant des caractéristiques géométriques plus importantes pour permettre de reprendre l'ensemble des voies existantes de la RD 83, de la RD 1 bis 1 et la bretelle d'accès à l'A35 vers Strasbourg, en supprimant le shunt du sens Sud-Nord de la RD 83.

La DIR Est et le Département ont ainsi convenu de réaliser dans un premier temps, sous maîtrise d'ouvrage du Département, les travaux de réaménagement provisoire du carrefour des miracles en carrefour giratoire, entre la RD 83, la RD 1 bis 1 et la bretelle d'entrée vers Strasbourg de l'échangeur n° 18 de l'A35.

Les ouvrages se situent sur l'emprise de la RD 83, la RD 1 bis 1 et la bretelle d'entrée vers Strasbourg de l'échangeur n° 18 de l'A35.

La DIR Est s'est engagée à participer au financement des travaux provisoires, rendus nécessaires par le report du trafic des déviations sur le carrefour des miracles. Cette participation s'élève à un montant forfaitaire de 30 000 € TTC, équivalent aux dépenses initialement programmées par l'Etat sur ce carrefour pour un aménagement plus modeste pendant les travaux de régénération de l'A35.

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention financière ci-jointe ayant pour objet de préciser les modalités de versement de la participation financière de l'Etat aux travaux de réaménagement du carrefour des miracles entre la RD 1 bis 1, la RD 83 et la bretelle d'accès à l'A35 vers STRASBOURG pour un montant forfaitaire de 30 000 € ;
- m'autoriser à signer cette convention avec l'Etat et, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures ;
- préciser que la recette sera imputée au budget du Département au Programme A111, Chapitre 13, Fonction 621, Nature 1321.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT